

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 31/00

ÉFAI – 000073 – AMR 23/05/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

Craintes pour la sécurité / menaces de mort / « disparitions » présumées / homicides présumés

COLOMBIE

Un nombre indéterminé de personnes « disparues » après avoir été enlevées

Les dirigeants paysans et la population civile de la municipalité de Yondó, dans la département d'Antioquia

Londres, le 9 février 2000

Amnesty International craint que les communautés établies dans la municipalité de Yondó, dans le département d'Antioquia, ne risquent d'être incessamment attaquées par des forces paramilitaires.

D'après les informations recueillies, le 7 février 2000, quelque 70 paramilitaires ont pris d'assaut le village de San Juan de Ité, où ils ont apparemment menacé de massacrer les habitants de trois autres villages : La Congoja, Campo Bijao et Puerto Nuevo Ité. À la suite de ces événements, environ 80 familles – soit approximativement 400 personnes – ont fui ces villages. Au cours de l'offensive du 7 février, deux paysans, Gabriel Castañeda et José Ignacio Suárez, ont été tués et le fils de ce dernier a été enlevé.

Les paramilitaires portaient apparemment des brassards indiquant qu'ils appartenaient aux *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie).

Par ailleurs, d'autres rumeurs ont récemment fait état d'une offensive paramilitaire imminente contre la ville de Yondó, principale localité de la municipalité du même nom, et certaines informations indiquent qu'une « liste noire » circule actuellement dans la région. Les listes de ce type contiennent fréquemment les noms de personnes qualifiées de sympathisants ou de collaborateurs de la guérilla par les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires ; ces personnes sont souvent attaquées. Une offensive contre Yondó semble d'autant plus à craindre que des hommes armés non identifiés ont apparemment été vus dans les communautés des environs.

Les forces de sécurité n'ont manifestement pris aucune mesure pour appréhender les paramilitaires qui se trouvent toujours dans la région, ou protéger la population civile.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les membres de l'armée et des forces de sécurité colombiennes, ainsi que leurs alliés paramilitaires, commettent de graves violations des droits humains en bénéficiant d'une impunité quasi totale. Au cours des cinq dernières années, plusieurs milliers de civils ont été tués par des organisations paramilitaires. Bien que le gouvernement colombien ait suspendu en 1989 les dispositions constitutionnelles autorisant la création de telles organisations, et donné pour instructions aux forces armées de combattre et de démanteler ces groupes, les formations paramilitaires continuent d'opérer avec le soutien des forces de sécurité dans de nombreuses régions du pays.

Les mouvements de guérilla se sont également rendus responsables de graves violations du droit international humanitaire, notamment en exécutant ceux qu'ils accusent de collaborer avec les forces de sécurité ou les groupes paramilitaires.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax / télex (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité des communautés établies dans la municipalité de Yondó, au vu des informations selon lesquelles des paramilitaires ont menacé d'attaquer les villages de La Congoja, Campo Bijao et Puerto Nuevo Ité, ainsi que des rumeurs faisant état d'une offensive imminente contre la ville de Yondó ;

– appelez les autorités à ouvrir une enquête exhaustive et impartiale sur l'attaque qui a été menée le 7 février 2000 contre le village de San Juan de Ité, au cours de laquelle des paramilitaires ont tué deux paysans et enlevé un nombre indéterminé de personnes dont on est toujours sans nouvelles, à rendre publics les résultats de ces investigations et à traduire les responsables en justice ;

– demandez instamment que soient prises toutes les mesures nécessaires pour déterminer où se trouvent tous ceux qui ont été enlevés à San Juan de Ité au cours de cette offensive paramilitaire, dont le fils de José Ignacio Suárez, et pour garantir leur sécurité ;

– exhortez les autorités à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la protection de la population civile de la municipalité de Yondó ;

- demandez instamment que soit ouverte une enquête approfondie et impartiale sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent dans la municipalité de Yondó et ses environs, dans le département d'Antioquia, que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques, et que ceux qui soutiennent ces groupes ou en font partie soient déférés à la justice ;
- appelez les autorités à prendre sans délai des mesures en vue de démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement et aux recommandations des Nations unies.

APPELS À :

Remarque : si l'obtention d'une ligne de fax s'avère difficile, veuillez refaire une tentative ultérieurement.

Président de la République :
Señor Presidente Andrés Pastrana
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Presidente Pastrana, Bogotá, Colombie
Télex : 44281 PALP CO
Fax : 57 1 286 7434 / 284 2186 / 337 1351
Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre de l'Intérieur :
Dr. Néstor Humberto Martínez
Ministro del Interior
Ministerio del Interior
Carrera 8, No. 8-09, Piso 2
Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Ministro Interior , Bogotá, Colombie
Télex : 45406 MINGO CO
Fax : 57 1 286 8025 / 281 5584 / 342 3201 / 341 9739
Formule d'appel : *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de la Défense :

Dr. Luis Fernando Ramírez Acuña
Ministro de Defensa Nacional
Ministerio de Defensa Nacional
Avenida Eldorado CAN – Carrera 52
Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Ministro Defensa, Bogotá, Colombie
Télex : 42411 INPRE CO; 44561 CFAC CO
Fax : 57 1 222 1874
Formule d'appel : *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

Corporación Regional para la Defensa de los Derechos Humanos (CREDHOS)
AA 505, Barrancabermeja
Santander, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 22 MARS 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X ODW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -